

## NEWSLETTER 42

### Le Conseil fédéral est-il assujetti aux lobbies ?

## ACTUALITÉS

### SOMMAIRE :

#### Politique

- Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation sur les EHS de M. Raphaël Mahaim
- Un recours gagné au Tribunal administratif de Zürich relance le débat face aux antennes adaptatives

#### Intelligence artificielle

- Les médecins suisses alertent sur l'emprise des « chatbots » chez les jeunes

#### Smartphone à l'école

- Les téléphones portables bientôt interdits dans les classes en Corée du Sud

#### Évènement public

- Diffusion du film « Le dilemme numérique », avec la présence du réalisateur Klaus Scheidsteger, et de deux intervenants, qui répondront à vos questions

## APPEL AUX DONS POUR 2025

Pour nous permettre de continuer nos actions, d'atteindre nos objectifs et poursuivre ainsi nos bons résultats aux côtés de la population genevoise, nous avons besoin de Fr. 50'000.- (soit Fr. 4'200.- mensuels).

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes. Quant aux versements mensuels, ils facilitent grandement la gestion de notre trésorerie.

Merci beaucoup pour votre soutien !

Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève  
[Bulletin de versement et QR code](#)

## Réponse du Conseil fédéral à l'interpellation sur les EHS de M. Raphaël Mahaim

Dans sa réponse du 20 août dernier, le Conseil fédéral a déclaré dans son argumentation que : « Le Conseil fédéral est informé du fait que, selon diverses études, l'électrohypersensibilité (EHS) touche 1 à 10 % de la population suisse. **Cependant, il n'a à ce jour pas été possible de démontrer scientifiquement un quelconque lien de cause à effet entre l'EHS ressentie par ces personnes et l'exposition aux champs électromagnétiques** ».

Autrement-dit, après avoir récemment refusé d'entrer en matière pour le contrôle du niveau de rayonnement du DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles, faute de moyens financiers (!) ([NEWSLETTER 39](#)), **les conseillers fédéraux font maintenant fi d'une dizaine de milliers d'études scientifiques démontrant un lien entre l'électrohypersensibilité et les ondes électromagnétiques ! Il y a de quoi se poser des questions sur la puissance des lobbies à Berne !**

Pour ne citer que quelques exemples, voici notamment l'[Appel international demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et dans l'espace](#), lancé par une dizaine de scientifiques et médecins internationaux renommés, et sans conflits d'intérêts, qui regroupe une bibliographie de plus de 120 liens sourcés venant appuyer leurs propos. Ces derniers mentionnent que les données cliniques accumulées sur des personnes malades ou ayant des troubles de santé, les preuves expérimentales de dommages à l'ADN, aux cellules et aux organes d'une grande variété de végétaux et d'animaux, et les données épidémiologiques qui prouvent que les grandes maladies de la civilisation moderne – le cancer, les maladies du cœur et le diabète – sont en grande partie provoquées par la pollution électromagnétique, **constituent un corpus de plus de 10'000 études publiées dans des revues dotées de comités de lecture.**

Le 31 mai 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'OMS a classé les champs électromagnétiques de radiofréquences comme « [cancérogènes possibles pour l'homme \(Groupe 2B\)](#) », **sur la base d'un risque accru de gliome, un type de cancer malin du cerveau, associé à l'utilisation du téléphone sans fil.**

Même chez l'opérateur Swisscom, dans son [brevet WO2004075583](#) du 2 septembre 2004, figure la mention suivante : « **Lorsque, par exemple, les cellules sanguines humaines sont irradiées avec des champs électromagnétiques, des dommages évidents du matériel héréditaire ont été démontrés, et il y a des indications d'une augmentation du risque de cancer** ».

[Lire l'interpellation 25.3876 et la réponse du Conseil fédéral](#)

## Un recours gagné au Tribunal administratif de Zürich relance le débat face aux antennes adaptatives

Le 22 mai de cette année, un arrêt du Tribunal administratif du canton de Zürich a mis en évidence **des vices de procédure systématiques lors d'autorisations pour des antennes de téléphonie mobile, qui pourraient toucher un nombre élevé d'installations avec antennes adaptatives en Suisse.**

Bien qu'un peu technique pour les non-initiés, le tribunal a notamment relevé dans son jugement qu'il ne suffit pas légalement d'indiquer dans la « fiche de données spécifique » qu'une station de base comporte des antennes adaptatives et leur nombre de sous-réseaux, mais **doit plutôt exposer l'application concrète des facteurs de correction aux antennes adaptatives, par exemple en indiquant la puissance d'émission maximale possible (ERPmax, n).**

De plus, le tribunal rappelle **l'importance d'obtenir des opérateurs des diagrammes d'antennes suffisamment précis pour permettre de vérifier les calculs relatifs à l'atténuation directionnelle et donc le respect des valeurs limites correspondant.** D'autant plus que les atténuations sont soumises à une fonction « exponentielle », ce qui amplifie les erreurs de mesure !

**Nous pensons que ces éléments, ainsi que d'autres figurant dans l'arrêt ci-dessus, mériteraient d'être pris en compte lors de recours dans le canton de Genève.**

[Consulter le jugement](#)

---

## Les médecins suisses alertent sur l'emprise des « chatbots » chez les jeunes

En août dernier, la [RTS](#) rapportait que les parents d'un adolescent américain avaient porté plainte contre ChatGPT à la suite du suicide de leur fils, après des mois de dialogue avec le chatbot, jugé en partie responsable de son décès. Comme le confirme le récent article du Blick, des cas similaires ont eu lieu ces dernières années et les rapports sur des personnes qui tiennent des conversations délirantes avec des chatbots se multiplient.

**En Suisse, plusieurs psychiatres mettent en garde sur le fait que les IA peuvent bel et bien renforcer les troubles psychiques chez les jeunes. Selon les données actuelles, ce risque concernerait environ 15 à 20% des jeunes, et en particulier les enfants de 8 à 10 ans et les adolescents de 13 à 15 ans.**

Voici quelques observations faites par ces psychiatres auprès des jeunes :

- Des difficultés voire une impossibilité à distinguer les limites entre imagination et réalité (impression d'être dirigé par un tiers, ressenti de vide intérieur, sentiment d'impuissance, submersion par les stimuli, trouble du sommeil, etc.) ;
- Un programme qui écoute sans cesse et fait preuve de compréhension, comblant ainsi le sentiment de n'être compris par personne, ce qui rend cet « interlocuteur virtuel » particulièrement apprécié ;
- Augmentation des pensées paranoïaques et entraînement de plus en plus profondément dans des sortes de mondes imaginaires ;
- Consultation des chatbots pour des diagnostics thérapeutiques qui peuvent s'avérer erronés.

Après la plainte des parents aux Etats-Unis, OpenAI a annoncé que ChatGPT devrait à l'avenir mieux réagir à des sujets sensibles, notamment les troubles alimentaires ou la consommation de drogues. **D'aucuns pensent qu'il faudrait passer par une régulation, au vu de l'effet « addictif » des chatbots, dont on ne verrait que la pointe de l'iceberg.**

[Lire l'article](#)

---

## Les téléphones portables bientôt interdits dans les classes en Corée du Sud

Après l'Australie, les Pays-Bas et plusieurs cantons romands (Genève, Vaud, Valais et de manière harmonisée dès janvier 2026 pour le Jura), la Corée du Sud a adopté un projet de loi visant à interdire l'utilisation des appareils connectés (dont le smartphone) dans les salles de classe. Cette loi prendra effet en mars 2026.

A noter que la Commission nationale des droits de l'homme a reconnu récemment que les restrictions à l'utilisation des téléphones portables dans le cadre scolaire ne constituaient pas une violation des droits humains. Et cela compte-tenu de l'impact négatif des réseaux sur l'apprentissage et le bien-être émotionnel des élèves.

[Lire l'article](#)

---

## EVENEMENT

### Documentaire et discussion : 5G, Wi-Fi, Linky... Quels risques pour le vivant ?

Le samedi 11 octobre 2025 aura lieu la diffusion du documentaire « Le dilemme numérique », en présence de son réalisateur Klaus Scheidsteger, spécialiste reconnu de cette thématique. Le documentaire retrace de nombreuses années d'enquête sur les risques sanitaires liés aux ondes électromagnétiques et à l'influence des lobbies industriels.

La projection sera suivie d'une table ronde, incluant notamment la présidente de notre association.

[S'inscrire à l'évènement](#)

#### 3 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE ([facteur de correction](#))

25.09.25 Consultez le lien [Route de Meyrin 24D, Genève-Petit-Saconnex](#)

26.08.25 Consultez le lien [Avenue du Lignon 77, Vernier](#)

25.08.25 Consultez le lien [Route Blanche 24, Thônex](#)

#### 2 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

29.08.25 Consultez le lien [Chemin de la Milice 16C, Plan-les-Ouates](#)

26.08.25 Consultez le lien [Route des Acacias 4, Genève-Plainpalais](#)

#### 7 NOUVELLES AUTORISATIONS ([facteur de correction](#))

02.10.25 Consultez le lien [Avenue des Morgines 26, Lancy](#)

01.10.25 Consultez le lien [Chemin du Pré-Fleuri 14, Plan-les-Ouates](#)

24.09.25 Consultez le lien [Chemin François-Lehmann 28, Grand-Saconnex](#)

09.09.25 Consultez le lien [Chemin Marc-Charrot 41, Plan-les-Ouates](#)

27.08.25 Consultez le lien [Rue du Contrat-Social 9, Genève-Petit-Saconnex](#)

25.08.25 Consultez le lien [Route des Acacias 21, Genève-Plainpalais](#)

**22.08.25** Consultez le lien [Rue de Montbrillant 38, Genève-Cité](#)

## 5 NOUVELLES AUTORISATIONS

**17.09.25** Consultez le lien [Chemin Jean-Baptiste-Vandelle 3B, Versoix](#)

**08.09.25** Consultez le lien [Rue du 31-Décembre 32, Genève-Eaux-Vives](#)

**03.09.25** Consultez le lien [Avenue Vibert 20, Carouge](#)

**28.08.25** Consultez le lien [Rue Le-Corbusier 26, Genève-Eaux-Vives](#)

**03.09.25** Consultez le lien [Route des Jeunes 99, Lancy](#)

## NOS PRINCIPALES ACTIONS RESUMEES, A CE JOUR

**Depuis septembre 2019**, nous nous sommes occupés de **390** mises à l'enquête, dont **154** nouveaux mâts (!).

**Depuis début 2021**, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), **375** dossiers ont été autorisés.

**Depuis janvier 2022**, nous avons suivi **72** dossiers en 1<sup>ère</sup> instance, et **depuis 2023**, **13** dossiers en 2<sup>ème</sup> instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI que nous avons gagné et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis bientôt 3 ans.

Dans les mises à l'enquête parues **depuis le 7 octobre 2024**, **86** concernent des modifications anciennement considérées comme « mineures », uniquement sur le petit canton de Genève ! Grâce aux 4 jugements récents du TF, les opérateurs ont maintenant l'obligation de suivre le processus de mise à l'enquête pour se mettre en conformité.

**Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin de bénévoles et de moyens financiers. N'hésitez pas à nous contacter.**

**Jusqu'à fin septembre 2023**, notre association était **100% bénévole**. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent, et afin de pouvoir atteindre nos objectifs, nous avons dû engager un secrétaire à 50% pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement de nos dossiers, qui devenaient impossible à gérer.

**Nous avons besoin de renforcer notre petite équipe** par des bénévoles **sur le terrain**, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également des personnes bénévoles **ayant des compétences informatiques, juridiques, techniques** (ingénieurs, physiciens, techniciens, politologue, etc.).

Afin de maintenir notre travail d'information et de sensibilisation auprès de la population et des élus, et d'accompagnement auprès des recourants, **un soutien financier sous la forme de dons réguliers** (mensuels ou trimestriels – toute somme bien venue) est primordia. Nos principaux frais de fonctionnement sont : salaire de notre secrétaire et nos principaux frais de base (hébergement et maintenance du site, messagerie, courriers, téléphone, imprimante, etc.).

Avec nos très cordiales salutations.

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

**Association 5G Moratoire pour la Suisse**  
**Case postale 24 - 1223 Coligny**

**PostFinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève**  
**[Bulletin de versement et QR code](#)**

Numéro de clearing : 0900  
Code BIC/SWIFT : POFICHBEXXX

Contactez-nous par mail : [info@5gmoratoirepouurlasuisse.ch](mailto:info@5gmoratoirepouurlasuisse.ch)

Site : <https://5gmoratoirepouurlasuisse.ch/>

Pour vous désinscrire : [news@5gmoratoirepouurlasuisse.ch](mailto:news@5gmoratoirepouurlasuisse.ch)